



# PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Trois-Rives

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière, QUE :**

Conformément aux directives gouvernementales émises, la séance du conseil municipal de Trois-Rives du 1<sup>er</sup> mars 2021 se tiendra à huis clos afin de minimiser les risques de propagation de la COVID-19.

Le projet d'ordre du jour sera mis en ligne sur le site Web de la municipalité (trois-rives.com) la journée même de l'assemblée.

Les citoyen(ne)s qui désirent poser des questions au conseil peuvent les transmettre par courriel avant le lundi 1<sup>er</sup> mars à midi à l'adresse suivante : [trois-rives@regionmekinac.com](mailto:trois-rives@regionmekinac.com)., Prière d'indiquer clairement dans votre message que c'est une question destinée au conseil municipal pour son assemblée du lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 et d'y inscrire votre nom et votre adresse.

Quant au procès-verbal reproduisant les propos tenus lors de la séance du conseil, il sera disponible sur le site Web de la municipalité dès que possible.

DONNÉ à Trois-Rives, ce vingt-cinquième jour de février deux-mille-vingt-et-un.

Nicole Léveillé  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière